

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

**Arrêté du 28 AOUT 2018**

**portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Loire-Atlantique et de Vendée**

**NOR : JUSF1823616A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier EB n° 435 du 22 juin 2018 de M<sup>me</sup> Evelyne BOUTEAU demandant à cesser ses fonctions de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Loire-Atlantique et de Vendée ;

Considérant le courrier NLB/EB n° 436 du 22 juin 2018 de la directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse de Loire-Atlantique et de Vendée demandant la nomination de M<sup>me</sup> Nathalie BODIER en tant que régisseur d'avances et de recettes auprès de ladite direction ;

Considérant le courrier du 4 juillet 2018 de M<sup>me</sup> Nathalie BODIER demandant sa nomination en tant que régisseur d'avances et de recettes auprès de ladite direction ;

Considérant le courrier 2018-885 du 17 août 2018 du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Ouest, demandant la nomination de M<sup>me</sup> Nathalie BODIER en tant que régisseur d'avances et de recettes auprès de ladite direction,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M<sup>me</sup> Nathalie BODIER, attachée, est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Loire-Atlantique et de Vendée, en remplacement de M<sup>me</sup> Evelyne BOUTEAU, qui a obtenu sa mutation.

**Article 2**

Compte tenu du montant de l'avance fixé à 55 000 euros et du montant moyen des recettes mensuelles fixé à 13 663,03 euros, le montant du cautionnement imposé à M<sup>me</sup> Nathalie BODIER est fixé à 5 300 euros.

**Article 3**

L'arrêté du 6 janvier 2010 portant nomination d'un fonctionnaire auprès de la direction interdépartementale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Loire-Atlantique et de la Vendée en qualité de régisseuse d'avances et de recettes est abrogé.

**Article 4**

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le **28 AOUT 2018**

**Pour la ministre,  
et par délégation,  
Par empêchement de la directrice  
de la protection judiciaire de la jeunesse,  
Par empêchement du sous-directeur  
du pilotage et de l'optimisation des moyens,  
Par empêchement de l'adjoint au sous-directeur  
du pilotage et de l'optimisation des moyens,  
Le chef du bureau de la synthèse,**

**Edouard THIEBLEMONT**

